

Troisième version

En vigueur : 2025.04.30.

§ 1 Champ d'application

(1) Les présentes Conditions contractuelles générales (ci-après les CCG) régissent les ventes de produits par BioTechUSA Kft. (1033 Budapest, Huszti út 60.) et BioTechUSA Polska sp. z.o.o. (ul. ZAMKOWA, nr 21A, lok. 4A, miejsc. PABIANICE, kod 95-200, poczta PABIANICE, kraj POLSKA) – ci-après dénommées « BioTechUSA » – à certains de leurs partenaires commerciaux B2B (ci-après les « Clients » ou les « Partenaires » – ainsi que la revente des produits par lesdites Partenaires B2B.

Le contenu des contrats conclus à la suite des commandes passées par les Partenaires susmentionnés est déterminé – outre les dispositions légales impératives applicables – par les présentes CCG ainsi que par les conditions particulières expressément acceptées par les parties.

En cas de divergence expresse entre les dispositions d'un contrat individuel conclu avec le Client et les présentes CCG, les dispositions dudit contrat individuel prévaudront. Les dispositions des présentes CCG s'appliquent à toutes les livraisons futures, prestations ou offres faites au Client par le Partenaire, même si les dispositions des CCG ne sont pas expressément stipulées.

Les dispositions générales des présentes CCG peuvent être écartées par des dispositions spécifiques figurant dans les contrats B2B conclus avec des Partenaires enregistrés dans certains pays, ou dans les contrats B2B conclus pour une application territoriale propre à certains pays. Ces dérogations sont reprises parmi les dispositions spécifiques des présentes CCG.

BioTechUSA est en droit de modifier les dispositions des présentes CCG, dans le respect des dispositions légales en vigueur. Toute modification éventuelle n'aura aucun effet sur les contrats déjà conclus (notamment les commandes déjà acceptées).

(2) Les Conditions contractuelles générales du Client ou d'un tiers ne sont pas applicables, même si BioTechUSA ne s'oppose pas expressément à leur application dans un cas particulier. Le fait que BioTechUSA fasse référence à une lettre ou à toute déclaration contenant ou mentionnant les conditions commerciales de l'auteur de l'offre ou d'un tiers ne saurait en aucun cas être interprété comme une acceptation de leur application par BioTechUSA.

(3) Les présentes CCG s'appliquent aux Partenaires qui, au regard de la législation en vigueur, ne sont pas considérés comme des consommateurs.

§ 2 Offre et conclusion du contrat

(1) Les offres de BioTechUSA – qu’elles soient en ligne (via la boutique en ligne) ou hors ligne – sont faites sans engagement et ne constituent pas une offre contractuelle (mais une invitation à formuler une offre), sauf mention expresse de leur caractère contraignant.

(2) Toute commande passée par le Client, en ligne ou hors ligne, portant sur des produits ou des services spécifiques, constitue une offre ferme à BioTechUSA pour lesdits produits ou services. Dans le cadre d’une commande en ligne, cette offre se matérialise par les articles placés dans le « panier » et transmis à BioTechUSA. BioTechUSA accepte la commande du Partenaire soit par une déclaration d’acceptation distincte (qui ne constitue pas l’accusé de réception de la commande), soit par le prélèvement effectué par BioTechUSA sur le compte bancaire du Partenaire, soit par le paiement, par le Partenaire, de la facture émise par BioTechUSA, soit – à défaut de l’une des formes susmentionnées – par la livraison des produits commandés ou par toute autre exécution. Un contrat valable entre BioTechUSA et le Partenaire, engageant BioTechUSA à effectuer la livraison, ne naît qu’à l’une de ces conditions.

(3) Les relations juridiques entre BioTechUSA et le Partenaire sont exclusivement régies par le contrat d’achat conclu par écrit, lequel inclut les présentes Conditions contractuelles générales. Les engagements oraux pris par BioTechUSA avant la conclusion du contrat ne sont pas juridiquement contraignantes.

(4) Toute modification ou tout complément apporté aux accords – y compris aux présentes Conditions contractuelles générales – doit revêtir la forme écrite pour être valable. Le respect de l’exigence de forme écrite peut être satisfait par une transmission par voie de télécommunication, notamment par fax ou par courrier électronique.

(5) Les informations de BioTechUSA concernant l’objet de la livraison ou du service (notamment les poids, dimensions, compositions, etc.) sont données à titre indicatif, sauf engagement exprès de garantie de la part de BioTechUSA. BioTechUSA se réserve le droit d’apporter des modifications rendues nécessaires par des prescriptions légales ou constituant une amélioration technique ou qualitative, dès lors que celles-ci n’affectent pas substantiellement l’objet du contrat conclu.

(6) BioTechUSA se réserve la propriété et les droits d’auteur sur l’ensemble de ses offres, ainsi que sur toutes les données, informations et tous les documents transmis en lien avec celles-ci. Le Partenaire ne peut, sans l’accord préalable et écrit de BioTechUSA, ni les utiliser, ni les divulguer, ni les transmettre à des tiers, ni les reproduire, ni les exploiter pour son propre compte ou pour celui d’un tiers, sauf si ces éléments étaient déjà du domaine public au moment de la transmission. À la demande de BioTechUSA, le Partenaire devra les restituer intégralement et/ou procéder à leur destruction, ainsi qu’à celle de toutes leurs copies, si les négociations n’aboutissent pas à la conclusion d’un

contrat. Fait exception le stockage, à des fins habituelles de protection des données, des informations mises à disposition par voie électronique. En cas de non-conclusion du contrat, les données, informations et documents transmis préalablement doivent être traités de manière confidentielle par le Partenaire.

§ 3 Prix et paiement

(1) Les prix indiqués par BioTechUSA en ligne (boutique en ligne) ou hors ligne (notamment via une liste de prix) s'appliquent uniquement à l'étendue des prestations et des livraisons définies par elle. Toute prestation complémentaire ou spécifique fera l'objet d'une facturation distincte. Les prix sont exprimés en euros, sauf accord contraire ou indication expresse, et s'entendent hors frais de livraison, autres coûts éventuel, ainsi que charges publiques (notamment les taxes [telles que la TVA] et les droits de douane). Pour les commandes en ligne ou celles où les Parties ne se sont pas convenus d'un prix de manière expresse et écrite, les prix indiqués sur le BioTechUSA boutique en ligne (<https://shop.biotechusa.com>, <https://scitecnutrition.com>) au moment de la conclusion du contrat – lequel engage BioTechUSA à livrer conformément à l'article 2, paragraphe (2) des présentes CCG – sont applicables.

(2) Si les prix ont été fixés sur la base des tarifs en vigueur de BioTechUSA au moment de l'accord, ceux-ci restent valables pendant une durée de (3) mois à compter de la conclusion du contrat. Au-delà de ce délai, BioTechUSA se réserve le droit de les modifier unilatéralement. En cas de vente d'un produit à un prix promotionnel (c'est-à-dire un prix modifié pour une durée déterminée), il appartient à BioTechUSA de décider, à sa seule discrétion, si ce prix est applicable à un Partenaire lié par un contrat de vente à durée indéterminée ou de longue durée.

(3) Les montants des factures doivent être payés dans un délai de dix (10) jours, sans aucune déduction, sauf accord écrit contraire entre les Parties. Le paiement n'est considéré comme effectué qu'à compter de sa réception effective par BioTechUSA. Tout paiement par chèque ou par tout autre instrument de substitution de paiement est exclu, sauf accord exprès. En cas de retard de paiement par le Partenaire, des intérêts moratoires sont exigibles à compter de la date d'échéance, au taux de base en vigueur fixé par la Banque centrale européenne, majoré de 9 points de pourcentage, avec un minimum de 9 % par an. Le droit de BioTechUSA de faire valoir toute demande complémentaire en dommages-intérêts reste réservé.

(4) BioTechUSA se réserve le droit d'effectuer les livraisons contre remboursement ou sur paiement anticipé. Il peut également modifier unilatéralement les contrats existants à cet égard, si des doutes légitimes surviennent quant à la solvabilité du Partenaire – notamment en cas de retards de paiement antérieurs – ou quant à ses capacités financières, par exemple en cas de paiements tardifs envers d'autres fournisseurs. Dans

un tel cas, BioTechUSA pourra également exiger la fourniture de garanties supplémentaires comme condition préalable à toute nouvelle livraison.

(5) Le Partenaire ne peut opposer une compensation avec ses propres créances, ni retenir un paiement, que dans la mesure où ces créances ne sont pas contestées par BioTechUSA ou ont été reconnues par une décision judiciaire définitive.

§ 4 Livraison, délais de livraison

(1) La livraison s'effectue à partir du siège social de BioTechUSA ou de l'un de ses sites (EXW).

(2) Les délais et dates indiqués par BioTechUSA sont donnés à titre indicatif, sauf s'ils ont fait l'objet d'un engagement exprès ou d'un accord spécifique. Sauf circonstances particulières, un écart de 18 jours est considéré comme acceptable. Lorsque BioTechUSA s'est engagé à assurer la livraison, les délais et dates de livraison sont réputés respectés dès lors que les marchandises ont été remises au transporteur, au transitaire ou à tout tiers chargé de l'expédition ; ou, dans le cas où le transport est organisé par le Partenaire, dès l'accomplissement des opérations préparatoires à la remise des marchandises au transporteur.

(3) BioTechUSA est en droit – sans préjudice des autres droits dus au retard du Partenaire – de modifier unilatéralement les délais ou dates de livraison et d'exécution, pour toute période durant laquelle le Partenaire ne respecte pas ses obligations contractuelles à l'égard de BioTechUSA.

(4) BioTechUSA ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'une impossibilité ou d'un retard de livraison résultant d'un cas de force majeure ou d'un autre événement imprévisible au moment de la conclusion du contrat (tels que, notamment : perturbation de l'activité, difficultés d'approvisionnement en matériaux ou en énergie, retards de transport, grèves, interdictions légales, pénuries de main-d'œuvre, d'énergie ou de matières premières, difficultés d'obtention d'autorisations administratives, mesures administratives ou livraisons incomplètes, erronées ou tardives de la part d'un fournisseur) pour autant que BioTechUSA n'en ait pas expressément et par écrit assumé la responsabilité. Si de tels événements rendent la livraison ou l'exécution de la commande sensiblement plus difficile ou impossible, et que l'empêchement n'est ni de nature ni de durée simplement temporaire, BioTechUSA est en droit de se retirer du contrat. En cas d'empêchements temporaires, les délais de livraison ou d'exécution seront prolongés ou reportés d'une durée équivalente à celle de l'empêchement, augmentée d'un délai de reprise raisonnable.

(5) BioTechUSA est en droit d'effectuer des livraisons partielles si

a) la livraison partielle peut être utilisée par le Client aux fins prévues au contrat,

b) la livraison du reste des marchandises commandées est garantie, et

c) la livraison partielle n'engendre pas de surcoût significatif ou d'augmentation substantielle des frais pour le Client, ou que BioTechUSA accepte d'en assumer la charge, quelle qu'en soit l'importance.

(6) En cas de retard de livraison ou d'exécution imputable à BioTechUSA, ou en cas d'impossibilité de livrer ou d'exécuter pour quelque cause que ce soit, la responsabilité de BioTechUSA en matière de dommages-intérêts est limitée conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes CCG.

§ 5 Lieu d'exécution, livraison, emballage, transfert des risques, réception

(1) Le lieu d'exécution de toutes les obligations contractuelles est le siège social de BioTechUSA ou l'un de ses sites (EXW). L'organisation de la livraison ou la prise en charge de ses coûts par BioTechUSA vers tout autre lieu n'entraîne aucune modification du lieu d'exécution.

(2) Le mode de transport et l'emballage sont laissés à l'appréciation de BioTechUSA, dans la limite du raisonnable.

(3) Les risques de dommages et autres dangers sont transférés au Partenaire lorsque BioTechUSA dès la remise des marchandises par BioTechUSA au transporteur, au transitaire ou à tout tiers désigné pour assurer la livraison. Ce transfert de risque s'applique également en cas de livraison partielle, ou lorsque BioTechUSA prend en charge d'autres prestations (notamment l'organisation du transport ou la prise en charge des frais afférents). En cas de retard de livraison ou de remise dû à des circonstances imputables au Partenaire, le transfert de risque intervient au moment où les marchandises sont prêtes à être expédiées et que BioTechUSA a informé le Client, ou à la date convenue si les Parties ont fixé une date d'exécution précise.

(4) Les frais de stockage et autres frais de transport survenus après le transfert des risques (notamment en cas de retour ou de renvoi des marchandises, en particulier en cas de manquement contractuel du Partenaire) sont à la charge du Partenaire. Il en va de même pour tout coût survenu au moment de la livraison résultant du comportement du Partenaire ou relevant de sa responsabilité. En cas de stockage chez BioTechUSA, les frais de stockage s'appliquent à hauteur de 0,25 % du montant facturé des biens concernés, par semaine, avec un minimum de 100 euros par semaine et par unité de marchandise. BioTechUSA se réserve le droit de faire valoir et de justifier des frais de stockage supplémentaires ou supérieurs.

(5) BioTechUSA ne procède à l'assurance de l'envoi contre le vol, la casse, les dommages de transport, d'incendie, d'eau ou tout autre risque assurable qu'à la demande expresse du Client et à ses frais.

§ 6 Garantie et défauts matériels

(1) BioTechUSA accorde une garantie de qualité sur les produits qu'elle vend, valable jusqu'à la date de durabilité minimale de ceux-ci, sous réserve que les conditions de manipulation et de stockage aient été respectées conformément aux instructions applicables, ce que le Client devra pouvoir démontrer.

(2) Le Partenaire est tenu d'inspecter immédiatement les marchandises livrées, dès que cela lui est possible, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de ses représentants ou de tout tiers désigné. Les réclamations pour défauts ou pour exécution non conforme ne seront acceptées par BioTechUSA que si elles sont notifiées par écrit sans délai, et au plus tard dans un délai de sept jours à compter de la date à laquelle cette inspection aurait raisonnablement pu être effectuée. L'obligation d'inspection et de réclamation couvre notamment la conformité des marchandises livrées à la commande, en termes de nature, de qualité et de quantité, selon les tolérances commerciales usuelles. Si nécessaire, cette vérification devra être effectuée par échantillonnage. Pour les défauts qui ne sont pas immédiatement détectables (défauts cachés), les règles de notification s'appliquent à partir du moment où le Partenaire a découvert le défaut ou aurait dû le découvrir s'il avait agi conformément à la diligence attendue d'un opérateur économique normalement attentif.

(3) Le Partenaire est réputé avoir approuvé l'exécution s'il ne respecte pas son obligation d'inspection et de notification décrite au paragraphe (2) ci-dessus. À la demande de BioTechUSA, les marchandises faisant l'objet de la réclamation doivent être retournées à ses frais par le Partenaire. En cas de réclamation fondée, BioTechUSA remboursera les frais de transport les plus économiques. Aucun remboursement ne sera effectué pour les coûts occasionnés par le fait que les marchandises ne se trouvent pas au siège du Client ou à l'adresse de livraison communiquée à BioTechUSA avant l'expédition.

(4) En cas de défauts des produits livrés au sens des dispositions ci-dessus, BioTechUSA a le droit, à sa discrétion, d'opter dans un premier temps pour une réparation ou pour un remplacement sans frais. Si la réparation ou la nouvelle livraison échoue – c'est-à-dire s'avère impossible, inacceptable ou excessivement long –, le Client est en droit de se retirer du contrat ou de demander une réduction proportionnelle du prix.

(5) Si le défaut résulte d'une cause imputable à BioTechUSA, le Partenaire peut prétendre à des dommages-intérêts conformément aux conditions prévues à l'article 8. Toute

demande de dommages-intérêts et/ou de résiliation est exclue si le défaut ne diminue la valeur de la marchandise que de manière non significative.

(6) La garantie devient caduque si le Client modifie les marchandises livrées, lui-même ou par un tiers, sans l'autorisation de BioTechUSA, ou s'il ne manipule pas les produits conformément aux instructions ou recommandations de BioTechUSA. Dans tous ces cas, les frais supplémentaires liés à la correction des défauts sont à la charge exclusive du Partenaire.

(7) La livraison d'objets d'occasion, lorsqu'elle intervient sur la base d'un accord ponctuel, exclut toute responsabilité au titre des défauts affectant lesdits objets.

§ 7 Marques

(1) BioTechUSA détient un droit exclusif d'utilisation sur les marques et autres signes distinctifs relatifs à ses produits, ainsi qu'à sa dénomination commerciale.

(2) Le Partenaire s'engage à informer BioTechUSA immédiatement et par écrit si de toute réclamation formulée à son encontre pour atteinte à ces droits.

§ 8 Responsabilité pour comportement fautif

(1) La responsabilité de BioTechUSA en matière de dommages, quelle qu'en soit la base juridique – notamment en cas d'impossibilité d'exécution, de retard, de livraison incomplète ou défectueuse, de manquement contractuel, de non-respect des obligations convenues ou de comportement illicite contraire à la loi – ne peut être engagée que dans les conditions prévues au présent article 8, et exclusivement en cas de comportement fautif.

(2) BioTechUSA ne saurait être tenue responsable des fautes commises par elle-même, ses organes, représentants légaux, salariés ou autres auxiliaires d'exécution, sauf si l'auteur du dommage a agi intentionnellement ou par négligence grave ou si le comportement fautif constitue une violation d'une obligation essentielle découlant du contrat – c'est-à-dire une obligation dont l'exécution est indispensable à la bonne réalisation du contrat et sur laquelle le Partenaire était en droit de compter.

(3) En cas de responsabilité de BioTechUSA au sens du paragraphe (2) de l'article 8, celle-ci est limitée aux dommages que BioTechUSA pouvait raisonnablement prévoir comme conséquence possible de l'inexécution contractuelle, ou qu'elle aurait dû prévoir en faisant preuve de la diligence normalement requise. Les dommages indirects et consécutifs résultant de défauts affectant les marchandises ne sont indemnisables que dans la mesure où ils surviennent de manière typique dans le cadre d'une utilisation conforme desdites marchandises.

(4) En cas de simple négligence, la responsabilité de BioTechUSA pour les dommages matériels, ainsi que pour les préjudices patrimoniaux en découlant, est en tout état de cause limitée à 25 % de la valeur contractuelle. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas si le Partenaire indique par écrit à BioTechUSA, lors de la commande que la valeur de l'exécution est supérieure à la valeur contractuelle.

(5) Les exclusions et limitations de responsabilité mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux organes, représentants légaux, salariés et autres auxiliaires du Partenaire.

(6) Les limitations de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique résultant d'un comportement fautif. Les dispositions impératives relatives à la responsabilité du fait des produits demeurent pleinement applicables.

§ 9 Réserve de propriété

(1) Les marchandises livrées restent la propriété de BioTechUSA jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. Cependant, le Partenaire est autorisé à revendre les marchandises dans le cadre normal de son activité. En cas de revente des marchandises ou de survenance de tout droit à indemnisation relatif aux marchandises (par exemple, indemnité d'assurance ou responsabilité civile), le Partenaire cède d'ores et déjà à BioTechUSA l'intégralité des créances en résultant vis-à-vis de tiers. BioTechUSA accepte cette cession et autorise le Partenaire – jusqu'à révocation – à recouvrer lesdites créances pour son compte.

(2) La constitution de sûretés sur les marchandises ou un transfert en garantie au bénéfice d'un tiers est interdite tant que la propriété des marchandises n'a pas été transférée au Partenaire, sauf autorisation préalable de BioTechUSA. En cas de saisie ou de mise en gage par un tiers, le Partenaire doit en informer immédiatement BioTechUSA et signaler sans délai au tiers concerné que les marchandises saisies ou mises en gage ne constituent pas sa propriété.

§ 10 Vente sur la plateforme Amazon/Allegro

Si le Partenaire souhaite revendre les marchandises sur une plateforme en ligne Amazon, <https://allegro.cz>, <https://allegro.hu>, <https://allegro.pl>, <https://allegro.sk> accessible depuis un pays géographiquement considéré comme européen (à l'exception de la Turquie), il doit obtenir l'accord préalable de BioTechUSA et s'engage à verser à ce dernier une Contribution Marketing Amazon/Allegro (AMC). Le montant de l'AMC est fixé à 24,2 % du chiffre d'affaires mensuel réalisé par le Partenaire avec BioTechUSA, avec un minimum de 15 000 euros par mois. L'AMC doit être comptabilisée à la fin de chaque mois civil et réglée au plus tard le quinzième jour du mois suivant. Les dispositions de

l'article 9 relatives à la réserve de propriété s'appliquent également aux créances AMC impayées.

§ 11 Dispositions finales

(1) En cas de litiges éventuels entre le Partenaire et BioTechUSA, les tribunaux compétents sont ceux du ressort du siège social de BioTechUSA.

(2) Le droit hongrois est exclusivement applicable aux relations commerciales entre BioTechUSA et le Partenaire.

(3) Si le contrat conclu entre les parties ou les présentes Conditions contractuelles générales contiennent des lacunes, celles-ci ne sauraient affecter la validité des autres dispositions. Les lacunes seront comblées par les dispositions légales applicables que les parties auraient raisonnablement convenues, compte tenu des objectifs économiques du contrat et de l'objet des présentes Conditions contractuelles générales, si elles avaient eu connaissance de ces lacunes.

§ 12 Remarques

Le Partenaire reconnaît que BioTechUSA conserve les données issues de la relation contractuelle à des fins de traitement, et se réserve le droit de les transmettre à des tiers dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat.

§ 13 Dispositions spécifiques applicables aux contrats conclus avec des Partenaires enregistrés dans certains pays ou ayant une portée territoriale déterminée

Les Parties conviennent d'appliquer les dérogations ci-dessous aux dispositions générales énoncées aux articles 1 à 12 des présentes Conditions contractuelles générales, dans le cadre de contrats conclus, relevant des portées personnelles ou territoriales mentionnées ci-dessous. Les dispositions des présentes Conditions contractuelles générales qui ne sont pas modifiées ci-dessous restent pleinement applicables conformément aux règles générales desdites Conditions Générales.

Pologne :

Pour les contrats conclus avec des revendeurs enregistrés sur le territoire de la République de Pologne, les Parties conviennent des dérogations suivantes aux dispositions générales des présentes Conditions contractuelles générales :

Portée territoriale

En vertu du présent contrat, le Client est autorisé à commercialiser au détail les produits achetés auprès de BioTechUSA sur le territoire de la République de Pologne, ainsi que via des boutiques en ligne accessibles en dehors de ce territoire. Toutefois, le Client n'est pas autorisé à procéder à la revente en gros des produits achetés auprès de BioTechUSA (c'est-à-dire à d'autres revendeurs ou via des plateformes de distribution en gros en ligne). Cela implique une interdiction absolue de toute revente en gros des produits achetés auprès de BioTechUSA, au sens défini ci-dessus.

Si le Client enfreint l'interdiction de revente en gros, il sera tenu de verser à BioTechUSA une pénalité contractuelle pour manquement contractuel, d'un montant de 100 000 PLN.

Prix et conditions de paiement

Les prix indiqués par BioTechUSA sont exprimés en montant brut, TVA incluse, et en zlotys polonais (PLN).